



COMITE SYNDICAL DU 21 FEVRIER 2017 COMPTE RENDU

Etaient présents : 22 / 32

LE BARON René, HELWIG Michelle, QUILLEVIC Bruno, MARTIN Gérard, FRANÇOIS Jacques, PAGNARD Guy, GUERNALEC Michel, GUEGUEN Paul, SERGENT Gilles, LE GALL Thierry, PLOUZENNEC Pierre, KERIVEL Jean, CROM Florence, COLAS Roger, JAMBOU Marcel, JOLIFF Alain, LE DUC Didier, JODOCIUS Xavier, CARAMARO Laure, RIVIERE Christian, HELORET Monique, DONNARD Michel.

Etaient excusés : LEBRESNE Jean-Claude, DERRIEN Joël, PELLETER Bernard, LOMENECH Jean, CORBEL Jean-Christophe, DONNARD Alain, GOYAT Daniel, CALVEZ Jean-Luc.

Secrétaire de séance : Monsieur Roger COLAS est désigné comme secrétaire de séance.

1. COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 13 DECEMBRE 2016.

Le compte-rendu du Comité Syndical du 13 décembre 2016 ne faisant pas l'objet d'observation, il est approuvé à l'unanimité.

2. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017.

Le Président fait une présentation générale du DOB 2017.

Il demande à Monsieur Erwan MARC, du service FINANCES de CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION de faire une présentation de la prospective financière pour l'activité « Incinération » et « Déchèteries »

Il ressort de la présentation les principaux points suivants :

❖ Pour le budget « incinération » :

Le pacte financier prévoit que 100 % de l'investissement est financé par emprunt avec un autofinancement nul. Cette « philosophie » résulte d'un contexte historique particulier et d'un choix politique.

Ainsi les excédents de fonctionnement constatés, après virements obligatoires, sont « rétrocédés » en totalité aux EPCI adhérents sur l'exercice n+1.

Le budget est donc soumis aux aléas des moindres variations qui peuvent conduire à une situation d'épargne nette négative.

Le Président rappelle que le nouveau règlement intérieur prévoit cependant que l'on peut, sur décision du Comité Syndical, déroger à cette disposition.

L'analyse rétrospective met en évidence une épargne nette qui varie fortement d'une année à l'autre avec des situations d'épargne nette négatives en 2014, 2015 et 2016. Une épargne nette négative signifiant concrètement un recours à l'emprunt pour rembourser le capital.

Dans ces conditions, comment assurer l'équilibre financier du syndicat tout en « rétribuant » les efforts financiers faits par les EPCI pour réduire la quantité de déchets à traiter.

Le scénario proposé au DOB 2017, basé sur un niveau d'investissement annuel moyen de 600 K€, nécessiterait de fixer à 180 ou 200 K€ le niveau d'épargne nette souhaitable.

En considérant une inflation budgétaire annuelle de 0.8 % et un taux d'intérêt sur les nouveaux emprunts de 3.5 %, cet objectif impliquerait une augmentation annuelle des contributions de 2.5 % par an en moyenne.

Ce niveau de contribution devrait permettre à VALCOR de réaliser le PPI proposé tout en réduisant son encours de dette de 2.5 M € sur 5 ans.

M. PLOUZENNEC fait remarquer que cette augmentation moyenne de 2.5 % masque d'importantes distorsions entre les collectivités sous l'effet de leurs réductions de tonnages respectives.

Le Président indique que, dans un souci de solidarité des territoires, il serait favorable à un plafonnement de cette distorsion entre les EPCI. Il indique également que d'autres syndicats ne tiennent pas compte de ces considérations et qu'il faut commencer à prendre en compte le contexte futur qu'impliquera la fusion avec le SIDEPAQ.

Monsieur PAGNARD demande si la prospective introduit la notion de risques d'exploitation dès lors que l'on envisage un investissement de 2 M € pour un sécheur ?

Il est répondu que cette première prospective n'a pas introduit d'éléments de risque mais repose sur des hypothèses que l'on peut seulement qualifier d'envisageables et réalistes. En outre, les études pour ce projet industriel n'ont même pas débuté.

Madame CROM indique qu'il est préférable d'envisager une progression linéaire des contributions plutôt que de faire face à de fortes variations.

❖ Pour le budget « déchèteries » :

L'analyse rétrospective montre également d'importantes variations de l'épargne nette avec une augmentation sensible de l'annuité de la dette liée aux investissements réalisés ces dernières années pour les déchèteries de Quimperlé et de Moëlan sur Mer.

Les hypothèses retenues pour la prospective financière reposent également sur une inflation annuelle de 0.8 % et des taux d'intérêt de 3.5 % pour les nouveaux emprunts.

Compte tenu des projets de nouvelles déchèteries à Scaër et à Trégunc et avec l'objectif d'une augmentation progressive de l'épargne nette de 50 à 360 K€, il conviendrait de prévoir une augmentation annuelle des contributions de 3.2 % par an.

Notons que, faute de lisibilité sur le dossier, le PPI présenté n'intègre pas d'investissement significatif pour le traitement des déchets verts dont le tonnage dépasse aujourd'hui le tonnage cumulé des autres déchets collectés en déchèteries.

Monsieur Roger COLAS insiste sur la nécessité de « changer le comportement des usagers » en ce qui concerne les apports de déchets verts et insiste sur la nécessité d'un plan de communication sur le sujet.

Il indique aussi la nécessité d'accueillir les usagers dans de bonnes conditions et insiste sur les contraintes de sécurité qui requièrent des investissements importants.

Le Président donne lecture des autres points de la note de présentation du DOB.

Il développe en particulier la question de l'évolution des tonnages à traiter.

A l'issue des débats, le Comité Syndical prend acte de la tenue du DOB 2017.

3. AVENANT N° 9 AU MARCHE DE SERVICE N° 2006 001 OM EXPLOITATION DE L'UIOM.

Le Président présente l'avenant N°9 au marché d'exploitation de l'usine d'incinération passé avec GEVAL. Cet avenant concerne les modalités contractuelles d'examen des conditions de restitution de l'équipement « en parfait état de fonctionnement » à VALCOR au terme du contrat, en septembre 2018.

Sur avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, le Comité Syndical autorise le Président à signer cet avenant N° 9.

4. AVENANT N° 1 AU MARCHE D'EXPLOITATION DES DECHETERIES.

Monsieur Roger COLAS présente les termes de l'avenant N°1 au contrat d'exploitation des déchèteries passé avec THEAUD ETS.

Il convient en effet de :

- Faire figurer le prix du transport des déchets amiantés depuis les points de collecte vers les sites de traitement désignés par VALCOR, ce qui a été omis dans le marché.
- Prévoir un coût spécifique pour les rotations au départ de chez EMMAÜS.
- Prévoir la mise à disposition de 5 caissons supplémentaires de 35 m³ pour le stockage des encombrants de déchèteries, le site de regroupement de SUEZ à LANESTER n'étant désormais plus accessible à THEAUD le samedi.

Le montant total de cet avenant impacte de 1 550 € / mois le montant du marché soit 93 K € environ sur 60 mois.

Sur avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, le Comité Syndical autorise le Président à signer cet avenant N° 1.

5. ATTRIBUTION DE MARCHE N° 2016 014 OM TRANSPORT DES DECHETS ISSUS DE LA COLLECTE SELECTIVE DES CCOV.

La Commission d'Appel d'Offres a retenu la proposition de GRANDJOUAN pour le marché de prestations de services relatif au transport des déchets issus de la collecte sélective au départ du centre de transfert de Pouldreuzic jusqu'au centre de tri de Kerambris.

Ce marché est lancé pour une durée de 24 mois renouvelables 4 fois 3 mois dans l'attente de la réalisation des travaux à Confort-Meilars.

Le Comité Syndical autorise le Président à signer ce marché.

6. COMMANDE DE TRAVAUX AUPRES DE CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION POUR LA POSE DE LA FIBRE OPTIQUE.

Le Président rappelle à l'assemblée délibérante que VALCOR a confié la gestion de l'informatique à CCA.

Parallèlement, un raccordement au réseau fibre optique privé de CCA a été mis à l'étude pour déterminer ses conditions techniques et financières.

Ce raccordement permettrait à VALCOR de bénéficier d'une meilleure sécurisation de son système d'information, notamment, par un hébergement de ses serveurs directement sur les infrastructures de CCA et d'éviter ainsi le rachat d'un serveur, des licences de logiciels et de leur installation tous les 5 ans.

CCA accepte de prendre à sa charge 25 % du montant des travaux. Le solde, soit 8 823.75 € HT, reste à charge de VALCOR.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical autorise le Président à passer commande de ces travaux à CCA.

7. TARIFS D'INCINERATION ET DECHETERIES POUR 2017.

Par délibération du 13 décembre 2016, le Comité Syndical a approuvé les tarifs « Incinération » et « Déchèteries » sur la base d'un taux attendu de TGAP de 4.15 € / t.

Or, la loi de finance modificative 2016 du 30 décembre 2016 a changé les bases de la TGAP.

Pour les tarifs « Incinération », le Comité Syndical approuve la proposition de modification de la base de calcul des tarifs par ajout du terme : « *Tarif en vigueur performance 65%* ».

Pour les tarifs « Déchèteries », le Comité Syndical approuve la proposition de ne pas modifier les tarifs votés en décembre 2016 au motif que l'impact financier de la TGAP est plus ténue et que, dans la mesure où le prix fixé est un prix au m³ et non à la tonne, il n'est donc pas possible de répercuter le montant exact de la TGAP à l'apporteur.

8. PROJET DE SECHOIR A FOURRAGES

Monsieur Paul GUEGUEN fait une présentation du projet de séchoir à fourrage.

Il expose que, faute de débouchés existants pour valoriser la totalité de l'énergie produite par l'usine d'incinération de Concarneau, il nous appartient d'initier des projets.

Ce projet s'avère très ambitieux mais semble bénéficier d'un écho politique favorable.

Il propose donc de poursuivre la réflexion.

S'ensuit un débat sur l'opportunité du projet dans le contexte de l'évolution des exigences réglementaires en matière d'énergie, de la TGAP, des soutiens à la valorisation énergétiques et de la fin du contrat d'obligation d'achat par EDF.

Monsieur SERGENT indique que c'est finalement le prix de la tonne de fourrage sec qui déterminera la faisabilité du projet.

9. MUTUALISATION CCPBS, SIDEPAQ, VALCOR.

Le Président rend compte de sa rencontre avec le sous-préfet et les élus de la CCPBS et du SIDEPAQ. Il indique que la préfecture n'a pas fixé d'orientation spécifique pour l'avancement de ce dossier de fusion.

10. RAPPORTS DE DELEGATION DU PRESIDENT ET DU DIRECTEUR

Les rapports de délégation du Président et du Directeur sont présentés aux délégués qui en prennent acte.

Le Secrétaire de séance,

Roger COLAS.